

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2021

VISANT À RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DU NUMÉRIQUE EN
FRANCE - (N° 4196)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 241

présenté par
M. Thiébaud

ARTICLE 9

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« cette période »,

les mots :

« la période mentionnée au premier alinéa ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.